

6. LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION : EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute expédition de marchandises au Mexique doit être accompagnée d'un ensemble standard de documents qui servent généralement pour tous les échanges commerciaux internationaux. L'exportateur désireux d'accélérer les formalités de dédouanement à la frontière y joindra les documents additionnels pertinents.

LA FACTURE COMMERCIALE

La facture commerciale est le document le plus important et doit accompagner toute expédition. Les factures doivent être préparées en espagnol. Si l'original est en anglais, une traduction espagnole doit suivre le texte anglais sur la facture ou être jointe à celle-ci. La facture doit être signée à la main par l'exportateur. Les agents mexicains des douanes insistent sur la précision absolue de tous les documents et tiennent à ce que ceux-ci soient remplis au complet. Tout écart pourrait entraîner des délais, des pénalités ou la confiscation des marchandises. Cette facture doit comporter les renseignements suivants :

- lieu et date d'émission;
- nom et adresse complets de l'acheteur ou de l'importateur au Mexique et de l'exportateur;
- description détaillée des marchandises, y compris les marques, le nombre, les types et les quantités;
- tous les frais de transport et d'assurance;
- la signature du vendeur en indiquant son nom et son titre; et
- le numéro de facture de l'expéditeur et le numéro de commande du client.

Si cela est possible, le *Registro Federal de Causantes (RFC)*, numéro d'enregistrement fiscal de l'importateur, devrait toujours apparaître sur la facture.

Des copies de tous les documents d'expédition seront acheminées par télécopieur à l'importateur mexicain et au courtier en douanes avant que les produits ne quittent le Canada. Cela permettra de faire les révisions éventuelles nécessaires ou d'obtenir les permis spéciaux si besoin est. Les documents originaux devront accompagner les marchandises. L'exportateur devrait également informer l'importateur et/ou le courtier avec précision du moment et de la façon dont les marchandises ont été expédiées, sans oublier de lui donner le numéro du connaissance.

Si possible, la facture doit être accompagnée par un catalogue ou d'autre documentation décrivant les biens expédiés. Cela peut s'avérer utile pour classer correctement les marchandises dans la catégorie douanière qui convient. La facture originale doit être accompagnée d'un nombre de copies pouvant atteindre 11 selon l'importateur ou le courtier en douanes avec qui vous traitez.